

Tunisie

Tunisie



- chiffres clés
- Superficie en milliers de km² : 164
 - Population en milliers (2001) : 9 562
 - PIB par habitant en dollars (2001) : 2 099
 - Taux d'analphabétisme (2001) : 27.9

Tunisie

DEPUIS 1987, LE PROGRAMME D'AJUSTEMENT et de réformes macro-économiques entrepris par la Tunisie a permis de bonnes performances en termes de croissance (4.6 pour cent par an entre 1992 et 2001), d'activité et de progrès social. La réussite de la politique macro-économique tient essentiellement au gradualisme et à la cohérence des différentes mesures mises en place.

Les réformes ont stabilisé le cadre macro-économique et amélioré la position extérieure tunisienne. Les exportations ont augmenté au taux moyen annuel d'environ 6.6 pour cent à prix constants entre 1987 et 2001. Sur la même période, l'inflation est passée de 8.1 à 1.9 pour cent.

Le pays cherche actuellement à moderniser et à développer le secteur privé par le biais d'un vaste programme de privatisation mais également par l'amélioration de l'environnement des affaires à plusieurs

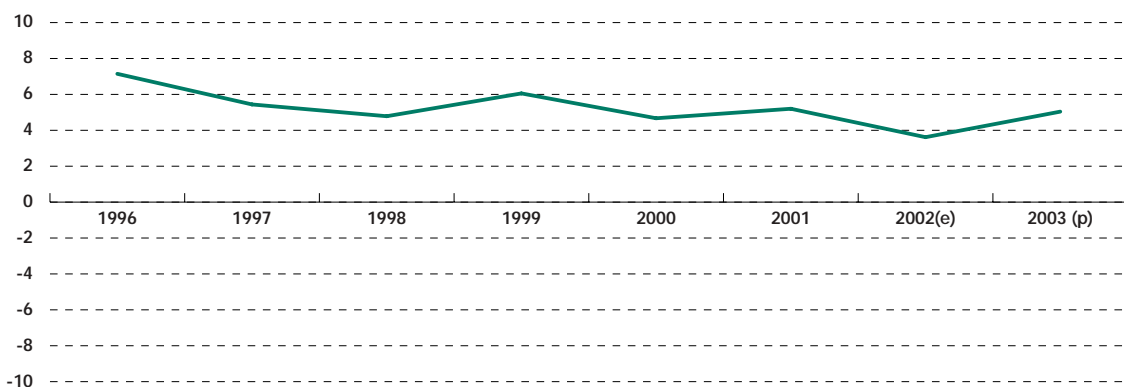
niveaux (réglementaire, infrastructurel, financier, etc.).

L'économie tunisienne a en revanche atteint un haut niveau de diversification de ses activités productives et s'est bien intégrée commercialement et financièrement à l'économie mondiale. A ce niveau, la signature de l'Accord d'association avec l'Union européenne prévoit la création d'une zone de libre-échange pour l'année 2010 et constitue l'un des principaux défis tunisiens pour les prochaines années. En effet, la Tunisie devra améliorer son niveau de compétitivité pour faire face à la mondialisation et à son ouverture sur l'extérieur.

La Tunisie est aussi confrontée à deux problèmes importants : la sécheresse, depuis quatre années consécutives, et le chômage qui touche plus de 15 pour cent de la population active.

La réussite de la politique tunisienne tient au gradualisme et à la cohérence des mesures mises en place

Figure 1 - Taux de croissance du PIB



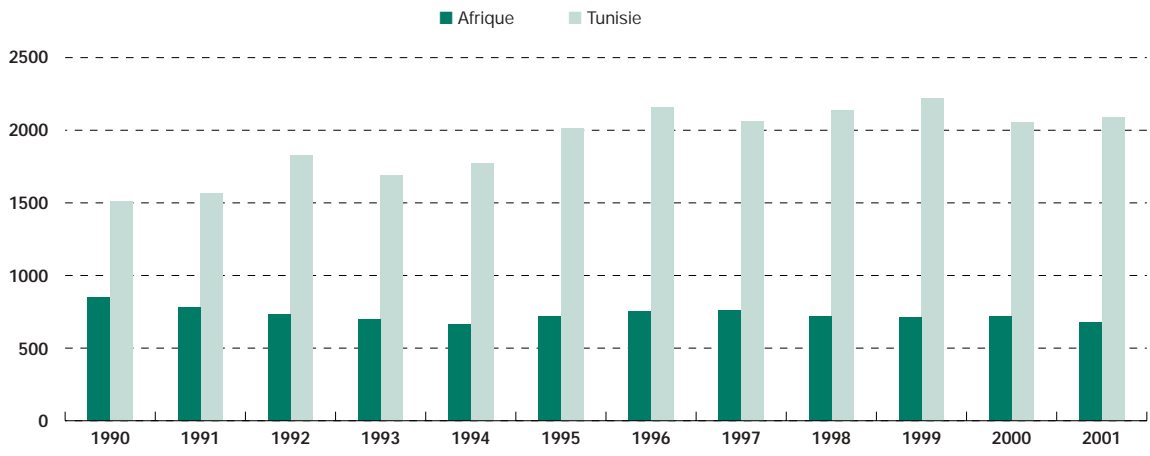
Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI.

Développement économiques récents

En 1987, la mise en place du programme d'ajustement a relancé la croissance tunisienne et a stabilisé le cadre macro-économique et macro-financier.

Ainsi, en moyenne, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) atteignait plus de 4.5 pour cent entre 1990 et 2000. En 2001, malgré la poursuite de la sécheresse et le fléchissement de la production agricole, le PIB en volume a augmenté de 5.2 pour cent. Il ne devrait s'accroître que de 3.6 pour cent en 2002 en raison

Figure 2 - PIB par habitant en Tunisie et en Afrique (en dollars courants)



Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI.

de la décélération de la croissance au niveau mondial et de la chute du tourisme liée aux événements du 11 septembre 2001. Les prévisions indiquent néanmoins un taux de croissance du PIB en volume proche de 5 pour cent en 2003.

L'agriculture représentait 12 pour cent du PIB en 2001, 9 pour cent des exportations et fournissait du travail à environ 22 pour cent de la population active. La contribution du secteur au PIB varie d'une année à l'autre en fonction des aléas climatiques mais elle n'a jamais été inférieure à 11 pour cent et a dépassé les 16 pour cent dans les années favorables. L'adoption d'un accord agricole avec l'Union européenne en janvier 2001 a ouvert de nouveaux débouchés aux exportations tunisiennes et a renforcé sa position sur le marché européen (notamment pour l'huile d'olive, le double concentré de tomate et les raisins de table).

La Tunisie possède des avantages comparatifs dans les produits agricoles tels que l'huile d'olive, les agrumes, les céréales et les dattes, et ses bonnes performances agricoles lui ont permis d'atteindre l'autosuffisance dans la plupart des produits, comme le lait depuis 1999. Ainsi, la balance commerciale alimentaire affichait un taux de couverture de 87.7 pour cent sur la période 1990-2000 contre 50 pour cent la décennie précédente.

Malheureusement, une quatrième année de sécheresse est prévue en 2002 et devrait à nouveau entraîner une baisse de la production agricole sans pour

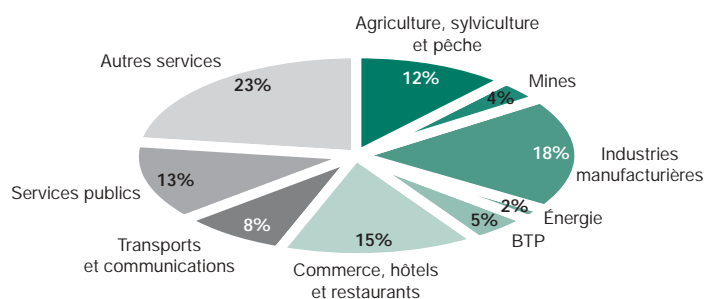
autant affecter les prix à la hausse. Pour réguler les prix agricoles, l'Etat n'accorde plus de subventions mais il joue sur l'approvisionnement du marché en augmentant les importations.

Le secteur de la pêche représente l'une des principales activités économiques du secteur agricole au sens large. C'est la deuxième source de revenus d'exportations de biens alimentaires, après l'huile d'olive, et il contribue à concurrence de 8 pour cent à la valeur ajoutée agricole.

En juin 2002, la pêche a néanmoins connu une baisse de 2.3 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente. Cette régression a concerné notamment la production de thon (-30 pour cent) et, à un degré moindre, le poisson bleu (-8 pour cent). Malgré cette baisse, les quantités exportées des produits de la mer, au cours des six premiers mois de 2002, ont connu une croissance sensible par rapport à l'année précédente.

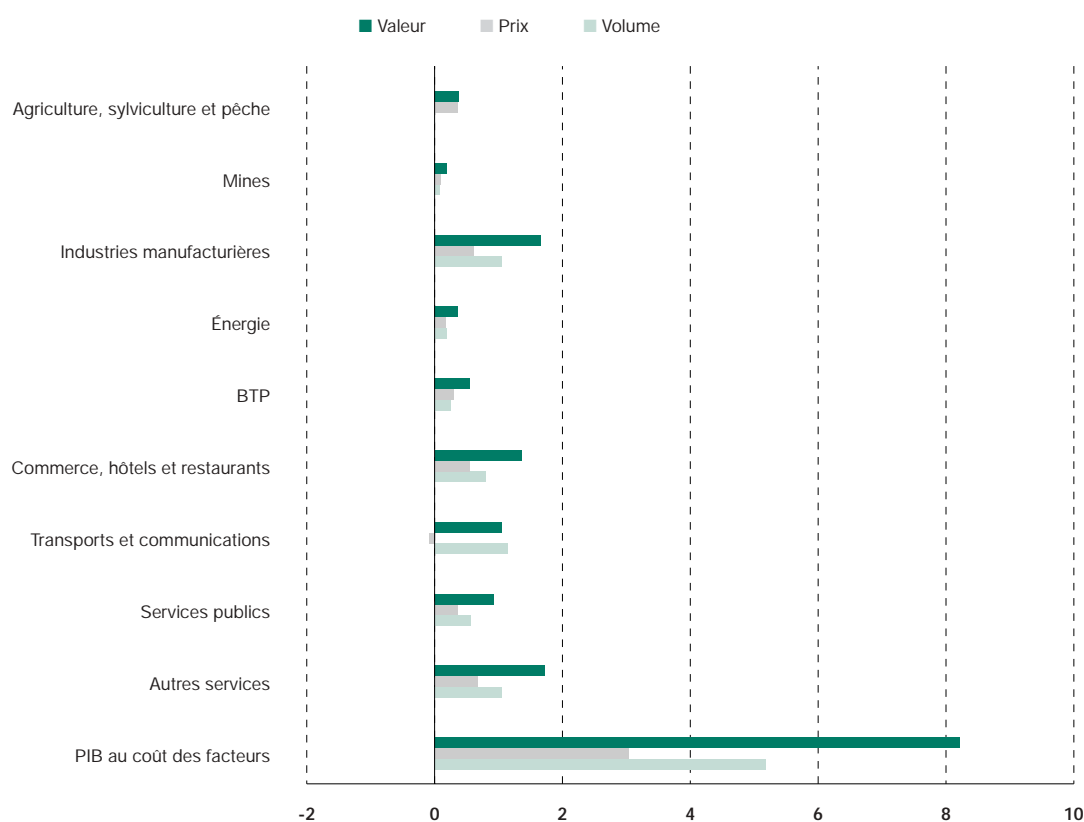
Au début des réformes, en 1987, le pétrole représentait environ un tiers des exportations tunisiennes. Malgré de nouvelles petites découvertes, les réserves sont de plus en plus faibles et l'économie tunisienne ne peut pas s'appuyer sur ses richesses naturelles de façon générale ni sur le secteur pétrolier en particulier. Entre 1993 et 2001, la part du pétrole brut dans les exportations a diminué de 12.7 pour cent à 7.3 pour cent. Les compagnies pétrolières installées en Tunisie sont actuellement au nombre de 50 et

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2001



Source : Estimations des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2001



357

Source : Estimations des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

détiennent une quarantaine de permis de recherche qui couvrent près de 55 pour cent du domaine minier du pays. Les ressources nationales de pétrole brut ont enregistré une baisse durant les deux dernières décennies pour passer de 58 millions de tep en 1980 à 38 millions de tep en 2001, soit une baisse annuelle moyenne de l'ordre de 100 000 tonnes. Cette baisse est imputée

notamment au déclin naturel des deux champs pétroliers principaux, à savoir El Borma et Ashtart.

Selon les années, le secteur est néanmoins plus ou moins autosuffisant pour la consommation locale. Cette dernière est passée de 1 952 900 tep en 1980 à 3 712 700 tep en 2001.

La consommation de gaz naturel s'est renforcée grâce au développement du gisement Miska et a ainsi évolué de 92 600 tep en 1980 à 577 300 tep en 2001. La consommation d'électricité a évolué de même, passant de 178 000 tep en 1980 pour s'établir à 707 700 tep en 2001. Près de 3 milliards d'euros sont prévus pour la concrétisation, d'ici 2006, des projets d'interconnexion électrique dans la région, entre la Tunisie et l'Algérie, la Tunisie et la Libye et l'Algérie et l'Italie.

La Tunisie est dotée d'un tissu industriel composé de plus de 10 000 entreprises et elle possède des avantages comparatifs dans le secteur du textile, de l'habillement et du cuir (48.5 pour cent des exportations en 2001) et dans l'industrie mécanique et électrique (18.6 pour cent des exportations en 2001). Le secteur manufacturier qui constitue 18 pour cent du PIB, s'est fortement développé et a connu un taux de croissance de 9.6 pour cent en 2001.

Toutefois, le secteur industriel a été touché, et plus particulièrement les industries manufacturières, par la faiblesse de la demande extérieure, notamment celle en provenance des pays de l'Union européenne. En conséquence, l'indice de la production industrielle s'est replié durant les premiers mois de l'année 2002 de -0.3 pour cent contre un accroissement de 9.6 pour cent

en 2001. La production des industries manufacturières, surtout celles orientées vers l'exportation, a reculé de -1.1 pour cent en 2002 contre une hausse de 12 pour cent en 2001. D'un côté, la force fondamentale de l'industrie tunisienne est sa facilité d'adaptation aux besoins du marché mais de l'autre, le secteur productif est essentiellement composé de sous-traitants qui dépendent, pour la majorité, du marché européen.

Dans le secteur des services, le tourisme contribuait à hauteur de 6.2 pour cent au PIB en 2001 et générait, en moyenne, 16 pour cent des recettes en devises du pays. Il a fortement chuté suite aux attentats du 11 septembre 2001. Seulement 876 359 touristes ont visité la Tunisie entre janvier et mars 2002 contre 950 117 au cours de la même période de 2001. Le nombre de touristes européens a ainsi chuté de 22 pour cent, passant de 595 202 entrées en 2001 à 461 184 entrées en 2002. En revanche, le marché touristique moyen-oriental est en progression de 2.4 pour cent.

Les télécommunications, le transport, les nouvelles technologies et les assurances représentent une part non négligeable de la production de services tunisiens. Mais parallèlement à la régression des entrées de touristes étrangers, le transport aérien de voyageurs a accusé une baisse de 22 pour cent au mois de juin 2002 par rapport au même mois de l'an passé.

Tableau 1 - Composition de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002(e)	2003(p)
Formation brute de capital	24.7	26.3	27.4	27.8	28.2	29.2
Secteur public	4.4	4.4	4.5	4.6	4.6	4.6
Secteur privé	20.3	21.9	22.9	23.2	23.7	24.6
Consommation totale	79.2	75.9	76.2	76.1	77.5	76.9
Publique	16.3	15.5	15.6	15.8	15.6	15.2
Privée	62.9	60.4	60.6	60.3	61.9	61.7
Demande extérieure	-3.9	-2.3	-3.6	-3.8	-5.7	-6.1
Exportations	44.9	42.5	44.5	46.3	45.7	46.8
Importations	-48.8	-44.8	-48.1	-50.1	-51.4	-52.9

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI.

Au cours du premier semestre 2002, les intentions globales d'investissement déclarées auprès de l'Agence de promotion de l'industrie (API), de l'Agence des

investissements agricoles (APIA) et de l'Office national du tourisme tunisien (ONTT), ont connu une contraction pour se situer à 1 367 MDT. Mais en

pourcentage du PIB, l'investissement total devrait s'accélérer sur l'ensemble de l'année 2002 ainsi qu'en 2003 et représenter respectivement 28.2 pour cent et 29.2 pour cent du PIB. Si l'investissement public s'est stabilisé autour de 4.6 pour cent du PIB, l'investissement du secteur privé est en progression constante depuis 1998. Cependant, les demandes de consommation et d'investissement restent élevées. Ainsi, le taux d'investissement est régulièrement supérieur au taux d'épargne (ce dernier se situait à 23.9 pour cent du PIB pour un taux d'investissement de 27.8 pour cent du PIB en 2001), ce qui oblige l'économie à faire appel à l'épargne étrangère.

Auparavant, l'investissement privé était discriminé de façon verticale. L'Etat définissait des secteurs-clés auxquels il accordait des subventions, des primes et des bonifications de taux d'intérêt. A l'heure actuelle, peu importe le secteur, la promotion de l'investissement

se fait horizontalement et tend à privilégier particulièrement les nouvelles technologies ainsi que les nouveaux promoteurs par le biais d'exonérations fiscales et d'avantages financiers.

Politiques macro-économiques

Politiques monétaires et budgétaires

De façon générale, les finances publiques ont été consolidées ces dernières années et la politique budgétaire est restée restrictive en 2001, la Tunisie ayant comme principal objectif de modérer la croissance de la demande intérieure. Quant au budget 2002, il privilégie les dépenses courantes au détriment des dépenses de développement. En revanche, selon les orientations du Xème plan, à moyen terme, des dépenses en « infrastructure sociale » devront être effectuées.

Tableau 2 - Tableau des opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

359

	1995	1999	2000	2001	2002(e)	2003(p)
Recettes totales (avec dons) ^a	30.3	29.5	30.7	29.7	30.0	30.1
Recettes fiscales	25.0	21.1	21.3	21.6	21.9	22.0
Dons	0.3	0.3	0.1	0.3	0.2	0.2
Dépenses totales (et prêts nets) ^a	34.4	31.7	32.7	32.2	32.3	31.8
Dépenses courantes	27.2	24.9	24.5	24.1	24.1	23.6
<i>Sans les intérêts</i>	23.2	21.5	21.2	21.0	21.0	20.7
Salaires	10.4	11.9	11.8	11.9	11.7	11.3
Paiements d'intérêts	4.0	3.4	3.3	3.1	3.2	2.9
Dépenses en capital	6.5	6.9	7.5	7.6	7.7	7.7
Solde primaire	-0.1	1.1	1.3	0.5	0.8	1.2
Solde global	-4.1	-2.3	-2.0	-2.5	-2.3	-1.7

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI.

Les recettes fiscales ont été importantes en 2001 en raison, d'une part, du dynamisme de l'activité et, d'autre part, de la réforme de la fiscalité et de l'adoption du nouveau code des procédures fiscales permettant un meilleur recouvrement et une plus grande transparence. Ce dernier facteur devrait également améliorer les recettes fiscales des années 2002 et 2003 qui se situeraient à environ 22 pour cent du PIB. De plus, la CRC (Caisse régionale de compensation) n'accorde plus de subventions et a contribué à la réduction des

dépenses publiques, au même titre que la privatisation de certaines entreprises.

En conséquence, les comptes budgétaires accusaient un déficit de 2.5 pour cent du PIB en 2001 qui devrait se réduire à 2.3 pour cent en 2002 et à 1.7 pour cent en 2003. Cependant, le FMI estime le déficit budgétaire à environ 3.5 pour cent du PIB en 2001 et à 2.7 pour cent en 2002 hors dons et recettes de privatisations.

La masse salariale, y compris les contributions aux caisses de sécurité sociale (CSS), occupe une place très importante dans le budget de l'Etat (11.9 pour cent du PIB en 2001), mais les limitations de recrutement et le redéploiement du personnel dans la fonction publique symbolisent les premières mesures avant une réforme plus en profondeur et la privatisation de certains services publics. Pour financer son déficit, l'Etat ne recourt plus à l'emprunt bancaire et préfère émettre des Bons du Trésor sur le marché obligataire.

La politique monétaire a été également restrictive en 2001 et le resserrement de la liquidité bancaire, observé également au cours du premier trimestre de l'année 2002, s'est même davantage accentué au deuxième trimestre. Les règles prudentielles et le contrôle monétaire se sont renforcés. Un des signes de faiblesse des banques tunisiennes est la fragilité de leur structure et l'importance des créances douteuses estimées à 5 milliards de dinars, soit 20 pour cent du PIB. La moitié de ces créances est couverte par des provisions mais leur part dans le total des crédits est de 21.6 pour cent en 2001. A cet égard, l'Etat a encouragé la création de sociétés de recouvrement de créances bancaires à partir de février 1998, et la loi du 24 juillet 2001 a institué une nouvelle technique financière permettant la titrisation des créances.

Depuis 1987, la Tunisie a entamé un programme de libéralisation financière interne et externe. Ainsi, les taux d'intérêt ont été déréglementés progressivement jusqu'à leur libéralisation totale en 1996. La politique d'encadrement du crédit a été abolie et la politique de contrôle de la masse monétaire utilise l'*open market* et des instruments indirects (la suppression du réescompte s'est faite au profit du refinancement sur le marché monétaire). En outre, l'architecture bancaire reste marquée par la prédominance de la puissance publique qui continue de contrôler plus de 60 pour cent du secteur malgré le projet de restructuration dans lequel il s'est engagé.

L'année 2001 est marquée par une forte progression du crédit à l'économie lié à la forte hausse de la demande intérieure, notamment au premier semestre. Au second semestre, la Banque centrale n'a pas satisfait toutes les

demandes de liquidité émanant des banques commerciales, ce qui a entraîné la hausse des taux d'intérêt sur le marché interbancaire et le ralentissement de la croissance des principaux agrégats monétaires. Elle devrait continuer à limiter les possibilités de refinancement en 2002.

De façon plus générale, la politique monétaire a pour principal objectif de préserver la valeur de la monnaie en maîtrisant le taux de l'inflation à un niveau proche de celui observé dans les pays partenaires et concurrents. L'objectif intermédiaire est de corrélérer la croissance de la masse monétaire avec celle de l'activité économique. L'inflation, en diminution constante depuis 1996, est restée faible en 2001 à 1.9 pour cent, pour partie en raison du démantèlement tarifaire et d'une faible augmentation des prix administrés. En effet, depuis 1997, 19.5 pour cent des prix à la distribution restent administrés par l'Etat. Les produits concernés entrent en majorité dans le panier de consommation du ménage. L'inflation devrait néanmoins s'accélérer en 2002 et en 2003 pour atteindre plus de 3 pour cent suite à des pressions sur les prix des produits alimentaires.

Au niveau externe, la convertibilité de la monnaie nationale est déjà acquise pour les non-résidents puisqu'ils peuvent constituer des dépôts en dinars convertibles auprès des banques commerciales. Elle l'est également pour les transactions des entreprises. Graduellement, les autorités libéralisent le compte de capital et justifient leur démarche progressive par les crises financières qui ont touché beaucoup de pays émergents et la nécessité de disposer de réserves de change suffisantes et d'un appareil productif compétitif.

Le régime de change est flexible mais ajustable. Après 1990, la Banque centrale n'a plus effectué de dévaluation nominale de la monnaie et le glissement du change permet de maintenir la stabilité du taux de change effectif réel et de maîtriser l'inflation. Cette gestion flexible du taux de change a donné de bons résultats en termes d'exportations et permis d'alléger le déficit du compte courant. A terme, la Banque centrale envisage d'établir un régime de change purement flottant lorsque le niveau des réserves en devises sera plus important. Cependant, cet objectif

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002(e)	2003(p)
Balance commerciale	-11.0	-10.3	-11.6	-11.9	-13.0	-13.5
Exportations de biens (f.o.b.)	30.3	28.2	30.0	32.9	33.0	33.8
Importations de biens (f.o.b.)	-41.4	-38.6	-41.6	-44.8	-46.0	-47.3
Services	7.7	8.1	8.0	7.4		
Revenu des facteurs		-0.2	-0.9	-0.2		
Transferts courants	-1.0	0.3	0.3	0.4		
Solde des comptes courants	-4.3	-2.2	-4.2	-4.3		

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI.

semble difficile à atteindre et le dinar devrait continuer à s'ajuster en fonction d'un panier de devises.

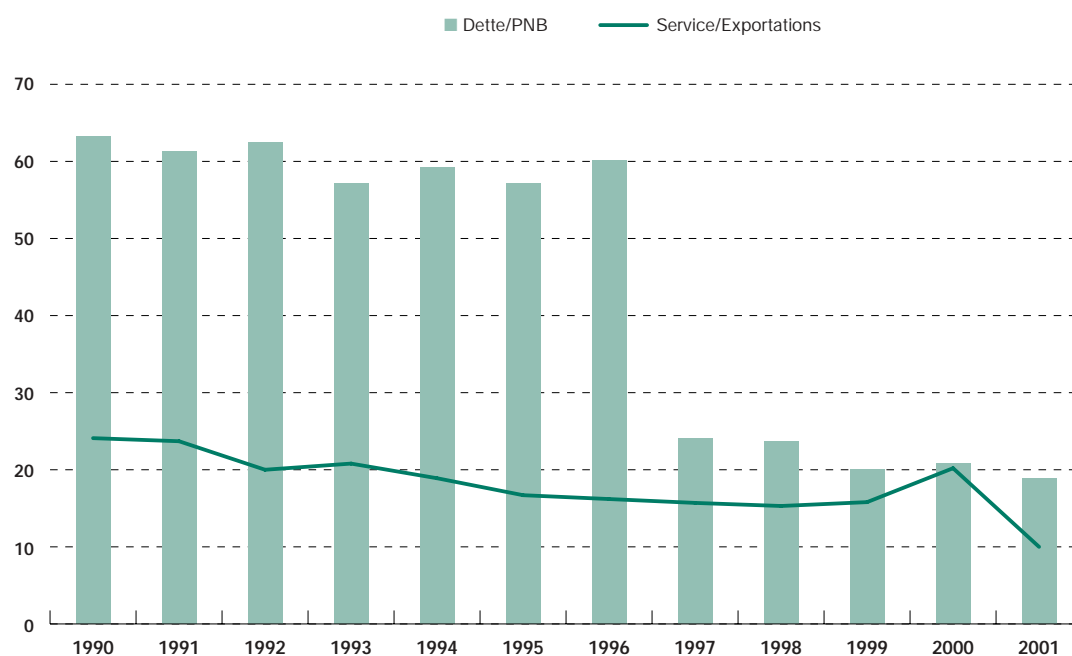
Position extérieure

En dépit du fort dynamisme des exportations, le déficit du solde courant s'établissait à plus de 4 pour cent du PIB en 2001 et celui de la balance commerciale à 11.9 pour cent, ce qui demeure élevé. Les estimations pour 2002 et les prévisions pour 2003 indiquent une détérioration du déficit de la balance commerciale à 13.5 pour cent du PIB essentiellement liée à l'alourdissement

des importations de biens d'équipement, d'énergie et de matières premières. La Tunisie reste un pays très ouvert sur l'extérieur pour lequel la somme des importations et des exportations en pourcentage du PIB représentait plus de 96 pour cent en 2001.

L'année 2001 a été aussi marquée par une forte diminution de l'excédent de la balance des services, attribuable aux recettes touristiques dont la baisse est estimée à 19.1 pour cent. La balance courante devrait alors être déficitaire à hauteur de 4.2 pour cent du PIB.

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service sur les exportations (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

Néanmoins, le creusement du déficit du compte courant risque d'entraîner une augmentation de la dette extérieure qui atteint déjà 60 pour cent du PIB. Afin de limiter cette augmentation, les recettes de la vente de la deuxième licence de téléphonie mobile (GSM) contribueront à financer le déficit de la balance des transactions courantes et à résorber le déséquilibre. La Tunisie continue également le démantèlement des monopoles d'importations.

Ces dernières années, les flux d'investissements directs étrangers n'ont pas été négligeables mais ils ont connu un ralentissement important en 2001. Ils devraient atteindre, grâce au déblocage par la société Orascom de la première tranche pour l'exploitation des lignes GSM, 600 millions de dinars en 2002, contre 358 millions en 2001, 1 138 en 2000 et seulement 195 millions de dinars en 1990. Mais l'année 2000, la vente de deux cimenteries (Cimenterie de Gabès et Cimenterie artificielle de Tunisie) avait généré des recettes d'investissements directs étrangers de 362 millions de dinars. Ces derniers représentent actuellement environ 10 pour cent des investissements productifs et, fin 2000, près de 2139 entreprises à participation étrangère s'étaient implantées en Tunisie, offrant plus de 192 000 emplois. Les investissements de portefeuille sont très faibles et le flux net est devenu négatif en 2000. Les investisseurs non-résidents doivent demander une autorisation pour les prises de participation supérieures à 50 pour cent de façon à ce que soit estimée l'opportunité économique de laisser une entreprise entre leurs mains.

Les indicateurs de la dette tunisienne sont relativement maîtrisés depuis plusieurs années. Ainsi, le ratio d'endettement varie légèrement à environ 60 pour cent du PIB et en pourcentage des exportations de biens et de services, le service de la dette tend à s'établir autour de 20 pour cent.

Questions structurelles

Au niveau du commerce extérieur, les principaux changements structurels en cours découlent de l'accord d'association passé en 1996 entre la Tunisie et l'Union

européenne, qui représentait 80 pour cent des exportations et 71 pour cent des importations tunisiennes en 2000, et qui est aussi la première destination et la principale provenance des flux de capitaux.

L'accord d'association avec l'Union européenne concerne les services, les droits d'établissement, la régulation de la concurrence, le démantèlement tarifaire et prévoit une zone de libre-échange d'ici 2010. Cet accord s'accompagne aussi de la réduction des droits de douane sur les produits provenant des autres pays de la région pour éviter la distorsion des flux commerciaux. En effet, la Tunisie a signé des accords commerciaux bilatéraux, notamment avec le Maroc, la Jordanie, l'Égypte, la Libye, l'Irak et la Syrie.

Cependant, afin de préparer les entreprises locales à l'ouverture du marché européen, l'élimination des barrières à l'échange a été prévue en quatre étapes correspondant à quatre listes de produits. La première liste concerne les biens d'équipement qui ne sont pas élaborés sur place et pour laquelle le démantèlement tarifaire a été immédiat. La seconde comprend les matières premières et les produits semi-finis et la troisième, les biens d'équipement fabriqués dans le pays. Finalement, la dernière liste est celle des biens de consommation courante. La date de démantèlement sur les produits les plus sensibles est fixée à 2007. Dans le même objectif de préparation à l'ouverture extérieure, le bureau tunisien de « mise à niveau » subventionne 250 entreprises en moyenne par an pour améliorer leur compétitivité et relancer leurs exportations. Fin juillet 2002, 1234 dossiers avaient été approuvés et 976 étaient en cours d'élaboration pour la mise à niveau.

Le programme et le calendrier des privatisations ont été établis en collaboration avec la Banque mondiale et ont généralement été respectés. Ils s'inscrivent dans une politique plus générale d'amélioration de l'initiative privée mais ils ont également été motivés par la consolidation des finances publiques et la dynamisation du marché financier.

Au début du programme, en 1987, le choix des secteurs soumis à la privatisation était décidé de façon

stratégique mais, peu à peu, tous les secteurs de l'économie ont été touchés, même les plus concurrentiels. Ainsi, la première vague de privatisation concernait particulièrement le secteur du tourisme, des matériaux de construction et du transport régional de marchandises. Elle s'est ensuite fortement accélérée à partir de 1995 avec la cession d'entreprises bénéficiaires comme les grandes cimenteries. La privatisation des services publics s'est faite essentiellement par le recours à la procédure de la concession ou de la vente d'éléments de l'actif.

Fin août 2002, le bilan des privatisations portait sur 162 entreprises pour un produit total de cession d'environ 2 215 millions de dinars (environ 1 610 millions de dollars). La technique de privatisation la plus utilisée est la vente de blocs d'actions. Ces ventes se font en recourant à la concurrence, soit par appel d'offres sur la base d'un cahier des charges, soit aux enchères par le biais de la Bourse des valeurs mobilières. Dans le cas d'entreprises financièrement saines et disposant d'un potentiel de croissance, la vente d'un bloc de contrôle est combinée avec la réalisation d'une OPV (offre publique de vente). Cette technique assure une large diffusion de l'actionnariat et l'émission de nouveaux titres par l'introduction en bourse.

Le montant de l'investissement extérieur représentait 74.5 pour cent des recettes totales de privatisation fin août 2002. Les investisseurs étrangers ont placé leurs fonds essentiellement dans la privatisation des industries de construction et des services mais ils détiennent également de nouveaux projets de construction d'autoroutes, de production d'électricité, de dessalement d'eau, de traitement des eaux usées et des déchets solides. Ils s'intéressent également au secteur du tourisme.

La sélection des repreneurs se fait en fonction de la pérennité de la société (selon le plan d'investissement, le nombre d'emplois créés et maintenus, le transfert de technologies et le marché à l'exportation) et non en fonction de la maximisation du produit des ventes. Dans le cadre incitatif de la privatisation et d'encouragement à l'investissement, l'Etat accorde des avantages fiscaux et financiers non seulement aux

acquéreurs mais également aux salariés et anciens salariés qui souhaitent participer au capital lors de la cession d'actions. Les banques sont autorisées à accorder des crédits à moyen terme directement aux intéressés et les SICAR (Sociétés d'investissement à capital-risque) sont incitées à participer aux opérations de privatisation. La vente de la seconde licence GSM, la privatisation de l'UIB (Union internationale de banques) et de la Banque du Sud ainsi que la restructuration du secteur de l'assurance étaient prévues avant la fin de l'année 2002 et doivent avoir lieu très prochainement.

En Tunisie, le plan donne les orientations politiques majeures et dresse le catalogue d'un certain nombre de mesures importantes mais il exprime également un réel projet de société. Le neuvième plan qui s'est terminé en 2001, prévoyait une « mise à niveau intégrale du tissu industriel ». Il concernait principalement la maîtrise de la technologie, la promotion de la qualité et le perfectionnement de la main-d'œuvre, mais l'enjeu le plus important était l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité de l'entreprise. A ce titre, beaucoup de progrès ont été réalisés au niveau du cadre législatif et réglementaire, des ressources humaines, des infrastructures et de l'allègement des procédures administratives.

Cependant, au sein du secteur privé, la petite entreprise est l'acteur le plus délaissé aussi bien d'un point de vue financier que politique puisque la majorité des mesures ne la concerne pas. Les petits entrepreneurs rencontrent d'importantes difficultés pour obtenir des financements auprès du secteur bancaire et l'obtention d'aides techniques et de conseils pour la mise à niveau repose sur des conditions très restrictives comme l'utilisation de nouvelles technologies qui évincent la plupart d'entre elles. Le dixième plan de développement tunisien couvre la période 2002-2006 et s'engage à « gagner le défi de l'emploi, asseoir l'économie du savoir et consolider la compétitivité ».

La Tunisie a fait d'importants progrès en termes d'infrastructure. L'autoroute Tunis - Bizerte a été ouverte, le huitième aéroport à Enfidaville devrait entrer en service en 2004 et d'autres projets sont en cours. L'Etat a

concentré ses efforts sur l'amélioration du réseau routier et ferroviaire et a aménagé de nouvelles zones industrielles. Dans le cadre du programme de mise à niveau et de renforcement de la compétitivité de l'entreprise, les projets d'infrastructure se sont développés et sont de plus en plus financés par le secteur privé. La majeure partie des infrastructures a eu pour principal objectif de permettre la diminution des coûts de transports dans les entreprises. En effet, les industries tunisiennes, concurrencées par les industries du Sud-Est asiatique, comptent sur leur proximité avec l'Europe et la baisse des prix de transport pour remporter des parts de marché.

Concernant les infrastructures agricoles, environ 4 000 km² sont aménagés pour l'irrigation mais l'approvisionnement en eau douce est limité et des problèmes liés au surpâturage, à l'utilisation des terres arables et à la sur-utilisation de l'eau pour l'irrigation sont apparus.

Le ministère de l'Agriculture s'occupe depuis septembre 2002, de l'Environnement et de la Gestion des ressources hydrauliques. L'eau et l'énergie font partie des contraintes stratégiques auxquelles la Tunisie devra faire face ces prochaines années.

Les réformes du système financier ont été définies à partir de janvier 1987 dans le cadre du programme d'ajustement et se poursuivent jusqu'à maintenant. La démarche progressive adoptée par la Tunisie a eu pour avantage de minimiser les risques d'instabilité financière mais elle reste lente et peu efficace en termes de rentabilité des banques.

Suite au décloisonnement bancaire en 1987, les banques de second rang, autrefois séparées entre les banques de développement et les banques d'affaires, exercent actuellement le métier de « banque universelle ». La forte spécialisation encore récente a profité plutôt aux banques commerciales au détriment des banques de développement. Ces dernières possédaient moins de 4 pour cent du total des actifs financiers fin 2000 et leur poids a considérablement diminué. La domination des banques commerciales représentait 63.6 pour cent du total des actifs financiers fin 2000.

Le secteur bancaire est aujourd'hui composé de quatorze banques de dépôts (ou commerciales), de six banques de développement (ou d'investissement), de huit banques offshore, de deux banques d'affaires et d'une vingtaine de sociétés financières. Ce nombre relativement important pour le nombre d'épargnants et d'investisseurs explique la petite taille des banques en termes de dépôts et de crédits et justifie la politique d'encouragement aux rapprochements et aux fusions.

Les deux premières banques commerciales sont publiques (la Banque nationale agricole et la Société tunisienne de banque) et détiennent à elles seules 40 pour cent de l'ensemble des dépôts. La Banque tunisienne de solidarité est la dernière banque commerciale publique à avoir été créée fin 1997, elle est spécialisée dans les micro-crédits.

Le secteur des assurances a également subi plusieurs réformes juridiques, en 1992, 1994 et 1997 afin notamment d'inciter les ménages à placer leur épargne à moyen et long terme. De façon générale, les institutions financières non bancaires ne jouent pas un rôle considérable dans le système financier tunisien.

Le marché financier de Tunis a connu une certaine dynamique ces dernières années, particulièrement suite à sa privatisation en 1994 et à son ouverture sur l'extérieur en 1995. Le nombre des entreprises cotées a augmenté de 14 en 1994 à 45 actuellement. La capitalisation boursière qui n'a pas dépassé 1 pour cent du PIB avant 1989, a atteint une moyenne annuelle de 10 pour cent entre 1990 et 2000. Toutefois, la Bourse des valeurs mobilières de Tunis reste dominée par le secteur bancaire, et son rôle dans la mobilisation de l'épargne et le financement des activités productives est très faible. Les émissions sur le marché primaire concernent à 90 pour cent les titres publics et les emprunts obligataires des grandes entreprises.

Les entreprises tunisiennes accordent néanmoins peu d'intérêt à la bourse et aux nouveaux produits financiers ; leur caractère familial et leur petite taille sont souvent avancés comme arguments pour expliquer ce phénomène.

Contexte politique et social

La Tunisie est une République dont la Constitution date du 1er juin 1959. Le président doit être musulman et âgé de 40 à 70 ans. Il est élu au suffrage universel pour 5 ans, en même temps que l'Assemblée nationale, et il était rééligible deux fois. Le nombre de mandats a récemment été augmenté et le Président Zine El Abidine Ben Ali est en poste depuis novembre 1987. Il a été réélu pour son quatrième mandat en octobre 1999 avec plus de 99 pour cent des voix. L'Assemblée nationale se compose de 182 députés et 34 sièges sont réservés aux candidats de l'opposition et sont répartis à la proportionnelle. L'organisation administrative est divisée en 23 gouvernorats. La situation politique interne se caractérise par la sécurité et la stabilité et s'accompagne de progrès socio-économiques considérables. Toutefois, les organisations de défense des droits de l'Homme expriment régulièrement des critiques concernant le respect de l'Etat de droit et des libertés fondamentales, notamment celles d'association et d'expression.

Des progrès considérables ont été enregistrés en matière de réduction de la pauvreté. L'effectif des personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté national est estimé à 4.2 pour cent de la population en 2000 contre 22 pour cent en 1975 et 6.2 pour cent en 1990. Le taux de chômage est néanmoins très élevé puisqu'il concerne officiellement 15 pour cent de la population active et représente un des principaux défis de la Tunisie aujourd'hui. Les perspectives sont inquiétantes et la politique de l'Etat est centrée sur ce problème. D'une part, les jeunes diplômés exercent une forte pression sur le marché du travail. D'autre part, les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler même si la population active reste composée d'hommes à 71.9 pour cent, et elles ont rajouté une pression sur la demande d'emploi.

En 1999, 20.3 pour cent des chômeurs cherchaient un emploi depuis plus d'un an et 19.1 pour cent depuis plus de deux ans. Les plus touchés sont les jeunes, il y avait 35.8 pour cent de chômage chez les 18-20 ans et 31.3 pour cent chez les 20-24 ans en 1999.

De plus, le vaste programme de restructuration économique visant à renforcer la compétitivité des entreprises a entraîné des licenciements économiques. Il n'existe pas d'indemnités de chômage ou de perte d'emploi. Seul un fonds de restructuration des entreprises publiques (FREP) accorde quelques indemnités. Les salariés des entreprises publiques restructurées se sont vu offrir des départs en retraite anticipée pour les plus âgés, quelques indemnités de licenciement ou des programmes d'aides sociales comme le maintien des prestations santé ou des allocations familiales sur une période donnée de 6 mois à un an.

Le programme gouvernemental de réduction de la pauvreté s'articule autour de deux axes : le premier axe est lié à la possibilité d'intégration des pauvres dans la sphère productive et concerne l'emploi et l'amélioration des capacités individuelles par le biais de l'éducation et de la formation professionnelle. Il s'agit de réduire le taux d'abandon et d'accroître l'enseignement universel. Un programme national de l'enseignement pour adultes est en place depuis trois années et touche 170 000 personnes dont 28.1 pour cent sont âgées de 15 à 29 ans. Bien qu'il soit ouvert à tous, ce programme a pour objectif d'alphabétiser un maximum de personnes parmi cette catégorie de jeunes. En termes constants, le budget de la formation professionnelle a été multiplié par trois ces dernières années. Le second axe touche les catégories sociales à besoin spécifique qui ne peuvent pas être intégrées dans la sphère productive comme les personnes âgées et les handicapés. Le PNAFN (Programme national d'aide aux familles nécessiteuses) offre des carnets de soins gratuits.

Le fonds de solidarité ou fonds « 26-26 » d'après le numéro de son compte courant postal, a été créé le 8 décembre 1992 pour résorber les poches de pauvreté et les zones d'ombre où les conditions élémentaires de vie faisaient défaut, notamment à l'intérieur des terres. En termes d'équipement scolaire, de centres de santé de base, de pistes agricoles, de logements, d'électrification et d'accès à l'eau potable, le fonds a accompli son programme initial et recevait 486 000 donateurs en 2001 en plus des subventions de l'Etat. Suite à cette réussite, le fonds pour l'emploi « 21-21 » a récemment été conçu pour aider les chômeurs de longue durée.

La politique sociale tunisienne est coûteuse puisque la santé publique et les affaires sociales représentent 20 pour cent des dépenses de l'Etat mais en contrepartie plusieurs indicateurs médico-sociaux sont les plus élevés de tout le continent africain.

A l'heure actuelle, 93.2 pour cent des Tunisiens ont accès à l'eau potable et 95.6 pour cent à l'électricité. Suivant la même tendance, le pourcentage des logements rudimentaires est en nette diminution et très faible en 2001 (1.2 pour cent).

Au niveau de la santé, le taux de mortalité infantile a diminué de 37.3 pour 1000 naissances vivantes en 1990 à 25.8 en 2000. Les cas de sida/VIH représentaient 0.04 pour cent de la population des 15-49 ans en 1999 et 24 cas de tuberculose ont été recensés en Tunisie en 1998.

Le taux effectif de la couverture médicale a progressé de 77 pour cent en 1996 à 83.4 pour cent en 2001 et un soin particulier a été accordé aux couches sociales défavorisées. Sur la période 1990-2000, l'espérance de vie est passée de 70.3 à 72.2 années.

En 2001, l'éducation représentait 19.9 pour cent du budget de l'Etat soit 4.7 pour cent du PIB.

En 2001/2002, 99 pour cent des enfants de 6 ans étaient scolarisés mais certains abandonnent rapidement puisque la même année, seulement 91.3 pour cent des enfants de 6 à 12 ans allaient à l'école. Malgré les efforts considérables, l'analphabétisme touchait encore en 2001 24.7 pour cent de la population de plus de 10 ans (et 39.4 pour cent des femmes).